

Séance du mercredi 30 novembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 13

Présents : Andre BONHOMME, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés :

Excusés : Josette VARET, Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2022_055 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 - ETUDE DE RESTRUCTURATION DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que suite au déclassement de notre camping - perte du classement 3 étoiles - il s'évère nécessaire de lancer une étude pour la restructuration et la requalification de cet outil touristique. Il parait en effet utile de se faire assister par un cabinet de professionnels pour :

- valider la faisabilité économique et financière du projet de restructuration et nous aider à la définition de son repositionnement tout en bénéficiant d'éventuelles subventions
- Positionner le camping en terme de confort, de taille et d'équipements en réponse aux attentes du marché
- Etablir un prévisionnel d'activités et de résultats

Le coût de cette étude s'élève à **5 300 € HT** Soit 6 360,00 € TTC

Le financement prévu se décompose comme suit :

- Subvention de la Région à hauteur de 50%	2 650,00 €
- DETR 2023 à hauteur de 20%	1 060,00 €
- Autofinancement	1 590,00 €
TOTAL	5 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire :

- à signer la proposition d'étude de faisabilité pour la reprise et la restructuration du camping du val de Cère

- à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour le financement de cette étude

Fait à POLMINHAC, le 30 Novembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME
RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/12/2022
015-211501549-20221130-2022_055-DE



Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX